

existent déjà, et je donne les municipalités comme exemple. Une municipalité possède peut-être déjà un régime de pensions. Je pense aux instituteurs, par exemple.

Or, je demande aux deux ministres... je vois que le ministre des Finances est à son siège. Il pourrait peut-être nous éclairer sur le sujet, car il s'agit de haute finance. Je demande aux ministres en cause s'il est possible d'intégrer ce régime aux nombreux autres qui existent déjà? Le gouvernement y songe-t-il? Suffit-il de se renseigner? Je ne le crois pas. D'après moi, les deux ministres devraient répondre: non, cela ne suffit pas. Il faudrait classer les quelque 5,000 régimes par catégories. Nous devrions établir des dispositions spéciales à l'égard de ces programmes, tout comme nous l'avons fait dans le cas des fonctionnaires à Ottawa, et étudier la question comme nous le faisons actuellement, en ce qui concerne la Gendarmerie royale et les services militaires. Notre étude devrait porter sur tous les Canadiens qui cotisent déjà à des régimes de pension, de façon à les incorporer tous. Les ministres se sont-ils demandés pourquoi ils ne pouvaient pas faire entrer les 5,000 et quelques autres programmes dans une catégorie quelconque? Voilà pour la deuxième question. Et voici la troisième: pourquoi ne prévoiraient-ils pas une disposition spéciale à l'endroit des catégories déjà établies ou qui le seraient d'après ma deuxième question?

M. le président suppléant: L'article est-il adopté?

M. Horner (Acadia): Non, non; je n'en ai pas fini avec cette mesure sur les pensions...

L'hon. Mlle LaMarsh: Mon honorable ami nous a fait part assez longuement de ses remarques, que nous avons écoutées avec un vif intérêt. Le président a ensuite demandé si l'article était adopté et l'honorable député a tenté de nouveau de prendre la parole. A mon avis, nous avons écouté ses propos et répondu dans toute la mesure possible aux questions posées. Je demanderais à la présidence de bien vouloir mettre l'article aux voix.

M. le président suppléant: Le comité est-il prêt à se prononcer?

M. Horner (Acadia): Non, certainement pas. Même si le ministre m'a écouté patiemment, aucune règle ne m'interdit de prendre la parole de nouveau.

L'hon. M. Benson: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je pense que le Règlement stipule que tant que dure le débat à l'étape du comité, aucun député ne peut prendre la parole deux fois successives.

L'hon. M. Monteith: Je serais très heureux de servir d'intermédiaire. L'un des ministres ou le secrétaire parlementaire à qui l'honorable député d'Acadia s'est adressé si souvent, devrait essayer de répondre à ses questions.

M. le président suppléant: Le Règlement stipule que lorsque la Chambre est formée en comité, aucun député ne peut parler plus de 30 minutes à la fois. Si le débat se poursuit de cette façon, je vais être obligé de demander aux honorables députés de borner leurs propos autant que possible aux dispositions visées dans l'article 91.

M. Horner (Acadia): L'honorable député de Perth est intervenu et j'ai donc de nouveau la parole. Je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce que j'ai déjà dit. Si le ministre ne m'a pas entendu, je crois que son secrétaire parlementaire l'a fait, car il écoutait d'une oreille attentive. J'aimerais que le ministre l'autorise à répondre. Toutefois, je répéterai au besoin mot pour mot ce que j'ai dit. Je ne veux pas le faire. Je ne crois pas que ce soit nécessaire, car le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est intelligent. Je crois qu'il comprend le problème. Je veux lui demander si on a établi des structures ou des règlements pour faciliter l'intégration de tous les régimes aux termes du régime de pensions du Canada?

L'hon. Mlle LaMarsh: Je serais heureuse de répondre à cette question. Ce serait une insulte au Parlement que mon ministère ait préparé des règlements sur une loi non encore adoptée par la Chambre.

M. Horner (Acadia): C'est du beau verbiage, mais je ne m'y laisse pas prendre. Je suis dans la région depuis six ans.

M. Orlikow: Six ans de trop.

M. Horner (Acadia): Mes commettants d'Acadia me diront bien si c'est six ans de trop, mais depuis que je suis arrivé à la Chambre, j'ai tenté d'accomplir mon devoir. J'essaie de découvrir si l'on a établi des dispositions en vue de l'intégration des régimes actuels de pensions au régime de pensions du Canada. Le ministre a déclaré que ce serait faire un affront au Parlement que de laisser entendre qu'on a rédigé des règlements pour une mesure législative que le Parlement n'a pas encore adoptée. Elle nous croit donc bien naïfs? Les règlements ne sont peut-être pas encore publiés, mais nous savons que le gouvernement s'attend à l'adoption de tout bill qu'il présente. C'est bien simple. Le gouvernement détient la majorité à la Chambre et c'est d'ailleurs pour cela qu'il est le gouvernement.